

FONDATION
«CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL FRANCO-ARMENIEN»

RAPPORTS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
ET
CONCLUSION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Sommaire

Conclusion de l'auditeur indépendant	3
Etats Financiers	
Etat de la situation financière	5
Etat du résultat net	6
Etat des variations dans les capitaux propres	7
Etat des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux rapports financiers	9

Conclusion de l'auditeur indépendant

A l'attention de la direction de la Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»

Opinion

Nous avons audité les états financiers de la Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien» (ci-après Fondation) qui comprennent les états de la situation financière arrêté au 31 décembre 2022, l'état du résultat net, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos à la même date, ainsi que le résumé des principales méthodes de la politique comptable et les informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS pour les PME.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS pour les PME, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Tatul Movsisyan
Directeur général/Chargé de mission

Le 13 mars, 2023
8, rue P. Sevak, Erévan



'000 AMD	Note	31/12/22	31/12/21
Actifs			
Immobilisations corporelles	6	25,437	25,972
Immobilisations incorporelles		267	467
Impôts différés actifs	17	422	350
Avances pour actifs immobilisés		1,266	965
Tôtal actifs immobilisés		27,392	27,754
Matières			
Matières	7	10,112	8,744
Avances pour des matières et services		2,927	1,940
Dettes commerciales et autres créances		3,543	253
Dettes pour autres impôts et charges actifs		81	629
Trésorerie	8	19,511	20,159
Autres actifs circulants		86	-
Tôtal actifs circulants		36,260	31,725
Tôtal actifs		63,652	59,479
Capitaux propres et dettes			
Investissement des fondateurs	9	48,800	48,800
Cumul de la perte	9	(45,376)	(48,386)
Tôtal capitaux propres		3,424	414
Dettes non-courantes			
Subventions concernant les actifs	10	26,971	27,404
Tôtal dettes non-courantes		26,971	27,404
Dettes courantes			
Dettes commerciales et autres dettes	11	685	753
Avances pour les services	12	9,111	7,388
Dettes pour impôt sur bénéfice		540	460
Dettes pour autres impôts et charges obligatoires		101	56
Dettes pour les salaires et les avantages à court terme		2,349	1,945
Subventions concernant les revenus	13	20,471	21,059
Tôtal dettes courantes		33,257	31,661
Tôtal capitaux propres et dettes		63,652	59,479

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

'000 AMD	Note	2022	2021
Résultat	14	49,412	41,658
Coût de revient de la vente	14	(86,583)	(84,401)
Perte brut		(37,171)	(42,743)
Revenus des subventions	15	69,031	67,618
Autres revenus		1,044	144
Frais d'exploitation		(899)	(1,349)
Frais administratifs		(19,839)	(17,178)
Autres dépenses	16	(8,692)	(5,884)
Gain de l'activité de fonctionnement		3,474	608
Revenus financiers		1,163	-
Gain des variations du taux de change		(1,158)	(124)
Résultat avant impôt		3,479	484
Impôt sur bénéfice	17	(469)	(472)
Résultat net		3,010	12

Directrice

Comptable en chef



Gohar Grigoryan

Hripsime Tagvoryan

Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»
Etat des variations des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2022

'000 AMD	Note	Investissements des fondateurs	Culmul de la perte	Tôtal
Solde au 31 décembre 2020	9	48,800	(48,399)	401
Résultat net		-	12	12
Solde au 31 décembre 2021		48,800	(48,386)	414
Résultat net		-	3,010	3,010
Solde au 31 décembre 2022		48,800	(45,376)	3,424

Directrice



Gohar Grigoryan

Comptable en chef



Hripsime Tagvoryan



'000 AMD	2022	2021
Recettes des flux de trésorerie de l'activité de fonctionnement		
Des subventions	71,147	87,532
Des ventes	42,350	42,105
Des achats des matériels, des marchandises, des services	(28,411)	(30,327)
Paiements aux salariés et de leurs noms	(75,726)	(71,623)
Paiements Impôt sur bénéfice	(460)	-
D'autres impôts, charges	(4,460)	(3,192)
Flux net de trésorerie de l'activité de fonctionnement	4,440	24,495
Recettes de trésorerie de l'activité d'investissements		
Dépenses liées à l'obtention des actifs immobilisés corporels et des actifs incorporels	(3,931)	(11,955)
Flux net de trésorerie de l'activité d'investissements	(3,931)	(11,955)
Flux net de trésorerie de l'activité financière		
Tôtal flux net de trésorerie	509	12,539
Variations de taux de change	(1,157)	(124)
Solde de trésorerie au 1 janvier	20,159	7,743
Solde de trésorerie au 31 décembre	19,511	20,159

Directrice

Gohar Grigoryan

Comptable en chef

Hripsime Tagvoryan



1. Informations générales

1.1. Description et activité

La Fondation «Centre d'enseignement professionnel franco-arménien»(ci-après Fondation) a été créée en 2001 dans le cadre de l'accord de coopération dans les domaines de la culture, de la science et des technologies signé entre les gouvernements de la République d'Arménie et de la République de France.

Les objectifs de la Fondation sont:

- la formation de spécialistes au cycle moyen (artisanal),
- l'élargissement et l'approfondissement des connaissances professionnelles sur la base de l'éducation principale, générale et secondaire (complet)

Les statuts de la Fondation ont été adoptés le 06.02.2001 par l'ordre 166 du Ministre de la justice de la RA.

Le nombre d'employés est 32 en 2022 et 31 en 2021.

Le siège de la Fondation est situé à l'adresse: 38, rue Tigran Mets, Erévan. La Fondation réalise ses activités dans le bâtiment administratif mis à sa disposition par la Mairie d'Erevan à titre gracieux.

1.2. Structure et Gestion

Les organes de gouvernance de la fondation sont le Conseil d'Administration qui a le droit de la gestion et de la prise des décisions finales concernant toutes les questions, le Directeur de la Fondation et le Conseil pédagogique. Le Conseil d'Administration de la Fondation est composé de 8 membres.

Les fondateurs de la Fondation sont:

- Le Gouvernement de la République d'Arménie représenté par le Ministère de l'Éducation et des Sciences, la Mairie d'Erevan,
- Le Conseil Général du Rhône,
- La Ville de Lyon,
- L'Association «Rhône-Arménie-Formation-Échanges»,
- La Société d'Enseignement Professionnel du Rhône.

Le Directeur de la Fondation a des fonctions courantes ainsi que d'autres compétences attribuées par le Conseil d'Administration.

2. La conformité aux IFRS

Les états financiers ont été établis conformément aux IFRS pour les PME.

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

L'unité monétaire de la République d'Arménie est le dram arménien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Fondation. Il consiste également en la monnaie de présentation des informations financières en précision des milliers sans une décimale après la virgule.

4. Le résumé de la politique des méthodes principales comptables

4.1. Les éléments de l'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur initiale. En général, la valeur initiale est basée sur la valeur réelle donnée pour un actif.

4.2. Jeu complet d'états financiers

Les états financiers comportent

- a) un bilan de la situation financière de la fin de la période. Les actifs courants, les actifs non-courants et les obligations sont présentés par une classification séparée.
- b) un état du résultat net de la période. La Fondation présente la division (l'analyse) des dépenses comptabilisées dans les pertes ou les bénéfices en utilisant la classification basée sur la fonction des ces derniers
- c) un état des variations dans les capitaux propres de la période
- d) un état des flux de trésorerie de la période
L'état des flux de trésorerie formé au résultat de l'activité de fonctionnement est présenté selon la méthode directe. Les intérêts payés sont classifiés comme des flux de trésorerie créés au résultat des activités de financement, les intérêts et les dividendes perçus comme ceux créés des activités d'investissements. Les impôts payés sont considérés comme des flux de trésorerie perçus des activités de fonctionnement.
- e) des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les états financiers présentent des informations comparatives au titre de la période précédente (de l'année précédente) pour tous les montants figurant dans les états financiers de la période. Lorsque la Fondation change de présentation ou de classification des articles, les montants correspondants sont reclassifiés sauf les cas où la reclassification est irréalisable.

4.3. Immobilisations

Evaluation initiale

Au moment de la comptabilisation initiale les immobilisations se mesurent en valeur initiale. La valeur initiale de l'immobilisation acquise inclut le prix d'achat moins les escomptes commerciaux, impôts d'import, impôts non-compensés et d'autres charges obligatoires, frais de transportation et les dépenses directement liées à la conduction à la condition de travail de l'actif.

Dépenses supplémentaires

Les dépenses d'addition ou de remplacement d'un nouveau composant sur l'unité d'immobilisation sont ajustées (capitalisées) à la valeur comptable de l'immobilisation à condition que les gains économiques futurs s'écoulent à la Fondation et dont la valeur peut être évaluée d'une façon fiable. Les composants d'immobilisation remplacés doivent être decomptabilisés.

Evaluation supplémentaire

Après la comptabilisation initiale les immobilisations sont évaluées par la valeur initiale moins l'amortissement et les pertes de dévaluation.

Ammortissements

Le montant d'amortissement d'immobilisation est réparti régulièrement pendant sa durée de vie en utilisant la méthode linéaire. L'amortissement calculé pour chaque période donnée et comptabilisé comme charge, s'il n'est pas inclus dans la valeur comptable d'un autre actif.

Les durées d'utilité évaluées sont :

- Equipement 5 ans
- Matériels techniques 5-8 ans
- Matériels informatiques 3 ans
- Les dépenses capitales sur le bâtiment mis à disposition à titre gracieux 10 ans

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées par le coût initial (coût de revient). Après sa comptabilisation initiale une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est la suivante:

<i>Appellation de la catégorie</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Logiciels informatiques	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	10 ans

La méthode adoptée du calcul d'amortissement doit refléter le modèle par lequel la Fondation consomme les profits de l'actif. La Fondation utilise la méthode linéaire.

4.5. Matières

Les matières sont présentées par le montant minimum du coût de revient et de prix de vente possible. Le coût de revient des matières comprend les dépenses d'acquisition des matières, des dépenses de transportation et de conduction à la condition.

4.6. Avantages du personnel

Lorsque le salarié a rendu un service à la Fondation pour la période considérée la Fondation comptabilise le montant non soldés des avantages à court terme comme

- a) un passif après déduction du montant déjà payé lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir
- b) une charge excepté les cas ou selon les normes comptables de la République d'Arménie il est exigé ou permis d'incorporer des avantages dans le coût d'un actif

La Fondation comptabilise les avantages du personnel

- a) dans le cas d'absences rémunérées cumulables (p.e. congé annuel), lorsque les membres du personnel rendent des services qui augmentent leurs droits à des absences rémunérées futures
- b) dans le cas d'absences rémunérées non cumulables, lorsque les absences se produisent.

La Fondation considère les dépenses potentielles des absences rémunérées cumulables comme un montant supplémentaire que la Fondation s'attend à payer comme résultat cumulé à la date de la comptabilisation.

4.7. Recettes

Les recettes doivent être évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

On peut comptabiliser les recettes des activités ordinaires lorsqu'il a satisfait à l'ensemble des conditions suivantes:

- a) Le montant des produits peut être évalué de façon fiable
- b) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité
- c) Le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable
- d) Les coûts encourus concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable

Le degré d'avancement d'une transaction peut être déterminé par diverses méthodes (la Fondation utilise la méthode qui permet d'évaluer de façon plus fiable les services rendus).

- a) étude des travaux effectués
- b) la proportion des services rendus à la date considérée exprimée en pourcentage du total des services à exécuter
- c) la proportion des coûts encourus à la date considérée par rapport au total des coûts estimés de la transaction.

S'il n'est pas possible d'évaluer le résultat des services rendus les produits sont comptabilisés par les montants qui seront compensés.

4.8. Subventions

Les subventions d'Etat se comptabilise à condition qu'il y ait une garantie justifiée que la Fondation réalisera les conditions adjacentes et que les subventions seront obtenues. Les donations sont considérées comme revenus

par le principe systématique et rationnel lorsqu'ils récompensent les charges correspondantes effectués dans le cadre de ces objectifs.

Les subventions d'Etat pour l'achat, la construction ou l'acquisition des actifs circulants sont enregistrées dans le bilan comptable comme des revenus différés. Ces subventions sont comptabilisées comme revenus par le principe systématique et rationnel pendant la durée de l'utilité de l'actif.

La subvention d'Etat qui est soumise à la réception pour la compensation des charges ou pertes engagées ou dont le but est de donner à la Fondation une aide urgente sans dépenses supplémentaires, doit être comptabilisée dans le profit ou dans la perte pour la période ou elle est soumise à la réception.

4.9. Effets des variations des taux des monnaies étrangères

Les transactions par les monnaies étrangères sont converties en drams selon les taux de change moyens de la date de la transaction. Les taux de change sont fixés par la Banque Centrale de la République d'Arménie pour la date considérée.

- a) les éléments monétaires étrangers sont convertis (recalculés) en utilisant le taux de clôture
- b) les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les profits et les pertes réalisés sur les transactions en monnaies étrangères et sur les écarts de change survenant lors de la conversion sont comptabilisés dans les états financiers de l'entité.

Au 31.12.2022 1 Euro était équivalent à 420.06 AMD (au 31.12.2021 – 542.61 AMD).

4.10. Erreurs

La Fondation doit corriger de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans le premier jeu d'états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte

- a) par retraitement des montants comparatifs de la ou des périodes antérieures présentées au cours desquelles l'erreur est intervenue; ou
- b) si l'erreur est intervenue avant la première période antérieure présentée, par retraitement des soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période antérieure présentée

Limites au retraitement rétrospectif

Une erreur d'une période antérieure doit être corrigée par retraitement rétrospectif, sauf dans la mesure où il est impraticable de déterminer soit les effets spécifiquement liés à la période, soit l'effet cumulé de l'erreur.

Lorsqu'il n'est pas praticable de déterminer les effets d'une erreur sur une période spécifique pour l'information comparative présentée au titre des périodes antérieures, la Fondation retraite les soldes d'ouverture des actifs, passifs et capitaux propres de la première période présentée (qui peut être la période en cours) pour laquelle un retraitement rétrospectif est praticable.

Lorsqu'il n'est pas praticable de déterminer l'effet cumulé, au début de la période en cours, d'une erreur sur toutes les périodes antérieures, la Fondation doit retraiter l'information comparative pour corriger l'erreur de manière prospective à partir de la première date praticable.

5. Les conclusions principales comptables et les sources principales de l'imprécision de l'évaluation

L'élaboration des états financiers conformes aux IFRS demande à la direction de faire des déductions, des évaluations et des hypothèses qui vont considérablement influencer les montants comptabilisés dans les états financiers. Les évaluations et les hypothèses qui sont à leurs bases peuvent être revisitées.

6. Immobilisations corporelles

'000 AMD	Machines et équipements	Matériels techniques	Matériel informatique	Dépenses capitales sur le bâtiment	Autres immobilisations corporelles	Tôtal
Valeur initiale						
Au 31 décembre 2020	27,781	134,246	18,492	105,739	2,992	289,250
Acquisition	10,125	4,603	1,034	-	438	16,200
Elimination	(22)	(117)	(356)	-	(7)	(502)
Au 31 décembre 2021	37,884	138,732	19,170	105,739	3,423	304,948
Acquisition	-	5,666	1,245	-	150	7,061
Elimination	(3,441)	(7,518)	-	-	-	(10,959)
Au 31 décembre 2022	34,443	136,880	20,415	105,739	3,573	301,050
Cumul des amortissements						
Au 31 décembre 2020	27,047	130,385	12,881	99,729	2,349	272,391
Amortissements annuels	1,157	1,772	2,317	1,554	287	7,087
Cumul des amortissements pour des actifs éliminés	(22)	(117)	(356)	-	(7)	(502)
Au 31 décembre 2021	28,182	132,040	14,842	101,283	2,629	278,976
Amortissements annuels	1,484	2,858	2,008	924	316	7,590
Cumul des amortissements pour des actifs éliminés	(3,441)	(7,512)	-	-	-	(10,953)
Au 31 décembre 2022	26,225	127,386	16,850	102,207	2,945	275,613
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2020	734	3,861	5,611	6,010	643	16,859
Au 31 décembre 2021	9,702	6,692	4,328	4,456	794	25,972
Au 31 décembre 2022	8,218	9,494	3,565	3,532	628	25,437

Autres

La Fondation réalise son activité dans le bâtiment administratif mis à disposition à titre gracieux par l'un des fondateurs, la Mairie d'Erévan. Le bâtiment n'a pas été comptabilisé dans les états financiers car il n'a pas satisfait aux critères prédéfinies. Les dépenses pour la rénovation capitale du bâtiment sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles.

La valeur comptable brute de toute immobilisations corporelles entièrement amortie mais qui est encore en usage, à la fin de l'année est 253,580 mille AMD (à la fin de 2021- 256,086 mille AMD).

Il n'y a pas des obligations contractuelles pour l'acquisition des immobilisations corporelles.

7. Matières

<i>'000 AMD</i>	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2021
Tôtal y compris	10,112	8,744
• Matières culinaires, produits	1,723	1,312
• Matières de coiffure	2,480	1,760
• Matières de couture	1,696	1,770
• Matériels dentaries	1,519	1,492
• Matières d'hôtellerie	697	1,284

La valeur comptable des matières comptabilisées comme des charges en 2022 a été de 9,759 mille AMD (en 2021 - 7,315 mille AMD).

8. Disponibilités

<i>'000 AMD</i>	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2021
Tôtal y compris	19,511	20,159
• Caisse dram	279	475
• Compte de monnaie dram	19,167	3,729
• Compte de monnaie étrangère	65	15,955

9. Capitaux propres

Investissements des fondateurs

Présentent le coût initial des capitaux de la Fondation qui s'est accumulé des avantages financiers des fondateurs.

Cumul de la perte

Dans cette rubrique sont compris

- Le cumul de la perte des années précédentes de 48,386 mille AMD
- Le bénéfice net de l'année de 3,010 mille AMD

10. Subventions concernant les actifs

'000 AMD	<i>Solde au</i> 31.12.2020			<i>Solde au</i> 31.12.2021			<i>Solde au</i> 31.12.2022
	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>		<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>		
Tôtal	19,938	16,071	(8,605)	27,404	7,596	(8,029)	26,971

Les subventions concernant les actifs sont perçues de l'organisation «SEPR Avenir».

Durant la période considérée la comptabilisation des revenus dans les subventions concernant les actifs (correspondant au calcul de l'amortissement et des éliminations) est de 8,029 mille AMD.

11. Dettes commerciales et autres dettes

'000 AMD	<i>Solde au</i> 31.12.2022	<i>Solde au</i> 31.12.2021
Tôtal y compris	685	753
• Paiement aux services	685	556
• de l'acquisition de immobilisations corporelles	-	197

12. Avances pour les services

'000 AMD	<i>Solde au</i> 31.12.2022	<i>Solde au</i> 31.12.2021
Tôtal y compris	9,111	7,388
• Frais de scolarité	8,361	7,388

13. Subventions concernant les revenus

'000 AMD	<i>Solde au</i> 31.12.2020			<i>Solde au</i> 31.12.2021			<i>Solde au</i> 31.12.2022
	<i>Augmentati</i>	<i>Diminution</i>		<i>Augmentati</i>	<i>Diminution</i>		
Tôtal	5,636	74,436	(59,013)	21,059	60,414	(61,002)	20,471

Les subventions concernant les revenus principalement perçues:

- de la fondation «SEPR Avenir»,
- de la fondation «Rhône Arménie Formation Échanges».

Les diminutions concernant les revenus :

- 61,002 mille AMD – comptabilisation de revenu.

14. Ventes

Pendant la période considérée la Fondation a organisé (offert) des études et des formations selon ses professions dans les sections suivantes «Coiffure», «Couture», «Cuisine», «Prothèse dentaire».

'000 AMD	2022			2021		
	<i>Recettes</i>	<i>Coût de</i>	<i>Perte</i>	<i>Recettes</i>	<i>Coût de</i>	<i>Perte</i>

	<i>revient de la vente de</i>			<i>revient de la vente de</i>		
Tôtal y compris	49,412	(86,583)	(37,171)	41,658	(84,401)	(42,743)
• Des prestations des services	48,457	(85,349)	(36,892)	41,658	(84,401)	(42,743)
• Vente des marchandises	955	(1,234)	(279)	-	-	-

15. Revenus des subventions

<i>'000 AMD</i>	2022	2021
Tôtal y compris	69,031	67,618
• subventions concernant les actifs	8,029	8,605
• subventions concernant les revenus	61,002	59,013

16. Autres dépenses

<i>'000 AMD</i>	2022	2021
Tôtal des autres dépenses (pertes) y compris	(8,692)	(5,884)
• Frais logiciels	(6,960)	-
• Événement du 20e anniversaire de la Fondation	-	(4,879)
• Liquidation(vente) des immobilisations corporelles	(4)	-
• Elimination des créances	(71)	(266)
• Frais de services bancaires	(1,501)	(728)
• Autre	(156)	(11)

17. Impôt sur bénéfice

<i>'000 AMD</i>	2022	2021
• Montant de l'impôt comptabilisé comme bénéfice(perte)	(469)	(472)
y compris		
○ Impôts courants	(540)	(460)
○ Impôts différés	71	(12)

*'000 AMD***Combinaison numérale de la barème moyenne de l'impôt et de la barème appliquée**

	2022	2021
Barème appliquée de l'impôt	18%	18%
Produit avant impôt	3,479	484
Dépenses non diminuées/recettes non taxées	(479)	2,071
Produit imposable	3,000	2,555
Impôts courants	540	460
Barème moyenne de l'impôt	15.5%	95.0%

Impôt différé

2022 '000 AMD	Coût de comptabilisation	Based'impôt	Différence temporaire diminuée (soustraite) (-) Différence temporaire taxée (+)
Dettes pour les salaires et les avantages à court terme	2,349	7	(2,342)
Tôtal			(2,342)
Barème de l'impôt			18%
Impôts différés actifs			422
2021 '000 AMD	Coût de comptabilisation	Based'impôt	Différence temporaire diminuée (soustraite) (-) Différence temporaire taxée (+)
Dettes pour les salaires et les avantages à court terme	1,945	-	(1,945)
Tôtal			(1,945)
Barème de l'impôt			18%
Impôts différés actifs			350

Dans la rubrique «Dettes pour les salaires et les avantages à court terme» la différence temporaire s'est créée à cause des absences cumulables rémunérées des salariés.

Il n'existe pas de différences temporaires diminuées(soustraites) et des diminutions des impôts non utilisés c'est pourquoi aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière.

18. La classification (analyse) des charges comptabilisées dans le bénéfice ou dans la perte selon leur nature

'000 AMD	Note	2022	2021
Résultat	14	49,412	41,658
Revenus des subventions	15	69,031	67,618
Autres revenus		1,044	144
Matière première et matériaux utilisés		(9,759)	(7,315)
Salaires et autres avantages du personnel courte durée		(76,503)	(69,772)
Amortissements des IC		(7,590)	(7,087)
Amortissement des ANM		(279)	(1,517)
Autres dépenses et charges fonctionnelles		(21,882)	(23,121)
Gain de l'activité de fonctionnement		3,474	608
Revenus financiers		1,163	-
Gain des variations du taux de change		(1,158)	(124)
Résultat avant impôt		3,479	484
Impôt sur bénéfice		(469)	(472)
Résultat net		3,010	12

19. Instruments financiers

La Fondation est sujette de différents risques financiers pendant son activité : risque du marché (y compris le risque de change, risque de taux d'intérêt, autre risque de prix), risque de liquidité et risque de la dette. La Fondation n'applique pas d'outils dérivés pour couvrir les risques.

19.1 Risque du marché

Risque de change

Le risque de change est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou les flux de trésorerie futurs varient à cause des variations de taux de change.

La tendance au risque de change est liée avec les outils financiers, les actifs et les obligations exprimés en devise différente de la devise fonctionnelle.

A la date de clôture la Fondation n'a pas d'actifs ou d'obligations financiers exprimés en devises étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou des flux de trésorerie futures varient à cause des changements des taux d'intérêt dans le marché. A la date de clôture la Fondation n'a pas de prêt ni d'emprunt, n'a pas d'actifs ou d'obligations financières sujettes au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque quand la valeur juste de l'outil financier ou des flux de trésorerie futurs varient à cause des changements des prix de marché (sauf le changement qui amène au risque de taux d'intérêt et au risque de change). La Direction estime qu'à la date de clôture il n'y a pas de différence significative entre la valeur juste des actifs et des obligations financières et de leur valeur comptable.

19.2. Risque de la dette

Le risque de la dette est quand la Fondation peut porter des pertes financières à cause de refus de remboursement des obligations par des étudiants ou d'autres partenaires.

Le risque de la dette apparait des soldes bancaires, des créances commerciales et d'autres créances. Les créances commerciales sont essentiellement des frais de scolarité.

La Fondation ne donne pas de Certificat de fin d'études dans le cas de non-paiement. La Fondation n'applique pas la pratique de demande judiciaire pour les frais de scolarité non-payé.

Il n'y avait pas de réserves pour les créances irrécouvrables pour les années courantes et précédentes. Mais il y avait des déductions des créances irrécouvrables 71 mille AMD en 2022, 266 mille AMD en 2021.

19.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quand la Fondation a des difficultés concernant le remboursement des obligations financières. Ces dernières seront remboursées en accordant des moyens financiers ou d'autres actifs financiers.

La Fondation prépare des devis annuels des flux de trésorerie pour gérer le risque de liquidité. Dans les prévisions des flux de trésorerie il y a des subventions à recevoir des fondateurs et d'autres donations.

20. Cas conditionnel

20.1. Assurance

La Fondation n'a pas d'assurance contre l'interruption d'activité et des tierces parties pour les événements qui peuvent apparaitre à cause de dommage à la propriété ou à l'environnement étant lieu dans le territoire de la Fondation. Il y a le risque de perte ou de destructions de certains actifs. Cela peut influencer défavorablement sur l'activité de la Fondation et sur sa situation financière tant que la Fondation n'a pas d'assurance appropriée.

20.2. Garanties

La Fondation n'a donné ni(ou) reçu aucune garantie.

21. Informations relatives aux parties liées

La partie liée de la Fondation est la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône dont le représentant, Mr Christian DROZ est le Président du Conseil d'Administration de la Fondation.

Le salaire annuel de l'équipe de gestion a été de 10,513 mille AMD en 2022, et de 10,112 mille AMD en 2021.

22. Evénements ayant lieu après la période considérée

Des événements qui pouvaient avoir une influence considérable pour la période considérée, du 31 décembre 2022 jusqu'à la date de la validation, le 13 mars 2023 n'ont pas eu lieu.

24. Validation des états financiers

Les états financiers ont été signés pour la publication le 13 mars 2023 par la Directrice, Gohar Grigoryan et la comptable en chef, Hripsime Tagvoryan.

Directrice



Gohar Grigoryan

Comptable en chef

Hripsime Tagvoryan

